

# L'influence extragène en matière de direction syndicale au Canada

## Foreign Influences in the Direction of Trade-Unionism in Canada

Louis-Marie Tremblay

Volume 19, numéro 1, janvier 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021370ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021370ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tremblay, L.-M. (1964). L'influence extragène en matière de direction syndicale au Canada. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 19(1), 36–54.  
<https://doi.org/10.7202/1021370ar>

Résumé de l'article

Le type de direction syndicale est un élément fondamental dans toute situation ouvrière. L'auteur propose une synthèse historique et caractérise l'apport étranger à la conduite des syndicats canadiens. De l'Angleterre ont été exportées les conceptions du Nouveau Modèle, et plus tard du Nouvel Unionisme. Cependant les Etats-Unis ont été les principaux pourvoyeurs. Parmi les courants américains, l'influence prédominante a émané des unions internationales de métier. D'autre part, au Canada, certains chefs naturels charismatiques ont profondément marqué les débuts du syndicalisme chrétien.

# L'influence extragène en matière de direction syndicale au Canada

Louis-Marie Tremblay

*Le type de direction syndicale est un élément fondamental dans toute situation ouvrière. L'auteur propose une synthèse historique et caractérise l'apport étranger à la conduite des syndicats canadiens. De l'Angleterre ont été exportées les conceptions du Nouveau Modèle, et plus tard du Nouvel Unionisme. Cependant les Etats-Unis ont été les principaux pourvoyeurs. Parmi les courants américains, l'influence prédominante a émané des unions internationales de métier. D'autre part, au Canada, certains chefs naturels charismatiques ont profondément marqué les débuts du syndicalisme chrétien.*

Le genre de direction offerte aux travailleurs est l'un des principaux déterminants des caractéristiques du syndicalisme d'un pays. Dans la condition ouvrière, les chefs jouent en effet un rôle de catalyseur. Ils cristallisent un courant de pensée et fournissent une idéologie ou des programmes qui orientent et soutiennent l'action dans une situation donnée. Ils sont l'élément dynamique du progrès et de l'évolution de l'action syndicale. C'est pourquoi il est utile, afin de comprendre les caractéristiques d'un mouvement ouvrier, de connaître et de faire ressortir les conceptions que les chefs ont eues sur le plan des objectifs et des méthodes.

Par sa position historique, géographique, économique et culturelle, le Canada communique à plusieurs sources de référence. Le mouvement ouvrier reflète cette situation. Tout en possédant un dynamisme interne qui lui est propre, il a néanmoins été influencé par une triple

TREMBLAY, LOUIS-MARIE, B.A.,  
B.Sc.Soc., M.Sc.Soc. (R.I.), profes-  
seur au Centre de Relations Indus-  
trielles à l'Université de Montréal.

source d'inspiration extragène, qui lui a donné l'élan initial, a toujours été présente et l'a profondément marqué. La direction européenne principalement d'origine britannique, s'est fortement manifestée au cours de la première phase de l'histoire syndicale canadienne et pendant les premières décades du XXe siècle. Cependant, depuis 1880, l'influence prédominante provient des Etats-Unis. Ce n'est qu'au tournant du siècle que la direction de caractère canadien a acquis une certaine importance. A la même époque, a surgi un courant de chefs d'origine canadienne qui étaient étrangers au syndicalisme et puisaient leur pensée dans une idéologie élaborée à l'extérieur du pays, mais qui ont néanmoins donné un nouvel élan au syndicalisme québécois.

Nous nous proposons dans cet article, en utilisant l'approche historique, de tracer un bref panorama de l'influence extragène en vue, d'une part d'illustrer l'ampleur de son apport, et d'autre part de caractériser sa contribution quant à l'orientation fonctionnelle du syndicalisme au Canada.<sup>1</sup>

## L'influence européenne

### PREMIÈRE PHASE

La première période syndicale au Canada (1850-1874) a été marquée par une direction d'origine britannique. D'une part, les unions anglaises furent les premières organisations étrangères à mettre sur pied des succursales canadiennes. En effet, l'« Amalgamated Society of Engineers » organise, dès 1850, des locaux à Toronto, Hamilton et Kingston, puis à Montréal, London et Strafford. A partir de 1860, l'« Amalgamated Society of Carpenters and Joiners » établit des branches à Toronto, Hamilton et London. D'autre part, les émigrants d'origine britannique jouèrent souvent un rôle de premier plan dans la formation et la direction de nouveaux syndicats. Cependant au cours de cette période, l'influence anglaise ne se limite pas à l'organisation des unions.

Sur ce point, elle est bientôt dépassée, par celle des Etats-Unis. Néanmoins, la philosophie et les objectifs qui soutiennent l'action syn-

---

(1) Précisons que cette brève recherche ne porte que sur l'étude des ensembles, c'est-à-dire que l'analyse ne tient compte que des confédérations et des centrales, ou de leurs équivalents.

dicale sont calqués sur le modèle anglais plutôt que sur le modèle américain.<sup>2</sup> On peut mesurer indirectement l'importance de l'Angleterre comme cadre de référence si l'on considère qu'après l'échec du mouvement torontois pour la journée de neuf heures, les travailleurs canadiens adressèrent une pétition aux syndiqués britanniques en vue d'obtenir une assistance financière afin d'organiser la défense des chefs ouvriers qui avaient été arrêtés et inculpés.

L'ampleur de l'influence européenne, spécialement britannique a diminué progressivement pour céder vers 1880 la prépondérance au syndicalisme américain, mais, cette influence est demeurée présente, particulièrement par l'origine des hommes qui ont dirigé les mouvements syndicaux canadiens. Certaines figures dominantes du syndicalisme au Canada sont nées en Europe: O'Donoghue, Moore et Francq. Daniel John O'Donoghue était d'origine irlandaise. Il fut l'instigateur de l'organisation des typographes d'Ottawa en 1866 et de la formation du Conseil Central d'Ottawa. Il participa à l'organisation de l'Union Canadienne du travail. Il était à la tête de la première délégation ouvrière auprès du gouvernement fédéral et fut le premier député travailliste à la législature de l'Ontario. Thomas Moore qui dirigea, comme président, les destinées du C.M.T.C. de 1918 à 1943, avec une interruption de quatre années seulement, avait exercé le métier de charpentier pendant 15 ans, dans le Yorkshire en Angleterre avant d'émigrer au Canada. Gustave Francq émigra jeune de la Belgique et fut l'un des principaux artisans du développement syndical dans la province de Québec. Il fut secrétaire-trésorier de la Fédération du Travail de

---

(2) Selon H.A. Logan, *Trade Unions in Canada*, Toronto, The Macmillan Company of Canada Limited, 1948, p. 46.

« By the middle of the decade a majority of the progressive locals were tied up with American Internationals, either by way of affiliation of formerly independant societies, or through owing their birth directly to American organizers. But while the American influence had stamped itself upon them through the manner of the organization, it was the British unionism that provided them with precedent, with point of view, and to a large degree with method, we have their use of the English example in turning to parliament for legislation. In fact Macdonald's chief argument before the House in introducing the bill of 1872 was the Old Century mechanics should not be subject to restriction in Canada from which they had been freed at home. The nine-hour movement took its lead from England, as is indicated from numerous editorials and from correspondence printed from time to time in the Ontario Workman as well as from references in the public speeches delivered in connection with the printers' strike in Toronto. In many instances the implied charge — that Canadian unionists were following the Americans in their eight hour drive — was repudiated in utterances to the public, and at the Toronto session of the Canadian Labour Union, as already noted, the advocates of the eight hour day were beaten. English and Scottish ideas, moreover, and in some measure, English and Scottish leadership, predominated at the union meetings. »

Québec, et vice-président du C.M.T.C. Il s'est illustré par son action à l'égard de la législation ouvrière, spécialement sur les salaires minima et l'indemnisation aux accidentés du travail.<sup>3</sup>

La direction syndicale fournie au cours de cette période était essentiellement du type d'accommodation. En Angleterre, l'échec des mouvements socialistes utopiques et du Chartisme était consommé dès 1850. C'était la montée du « Nouveau Modèle » et du « Nouvel Esprit ». Le radicalisme et les autres panacées avaient perdu leur emprise sur les organisations syndicales. Ces dernières acceptaient le capitalisme en s'efforçant de s'y intégrer pour en bénéficier plutôt que de le dompter ou se l'asservir. On mettait donc l'accent sur la formule de métier et sur l'amélioration des salaires et des conditions de travail ainsi que les bénéfices sociaux en face des accidents, du chômage, de la maladie et de la mort. L'action économique était la formule fondamentale alors que l'action politique jouait un rôle supplétif. Au Canada, la direction d'origine européenne partageait cette conception de l'action syndicale. Elle préconisait le regroupement des travailleurs sur la base d'une solidarité limitée, la poursuite des objectifs strictement professionnels, d'abord dans le milieu du travail par la méthode de la réglementation conjointe, la réglementation externe jouant un rôle supplétif, puis contre certains risques sociaux reliés à l'exercice du travail par la méthode de la réglementation autonome.<sup>4</sup> Elle préconisait aussi, dans les circonstances, une action politique de représentation auprès des pouvoirs publics sur toutes les questions concernant directement ou indirectement les travailleurs, tout en conservant un désir latent d'action politique plus engagée, à la mode britannique.

## DEUXIÈME PHASE

Si les Iles britanniques ont apporté au syndicalisme canadien, dans la première phase de son histoire, une direction du type d'accommo-

(3) Ces notes biographiques ont été puisées dans : *La Gazette du Travail*, Edition du Cinquantième anniversaire, Ottawa, Ministère du travail, 1951, pp. 1394-95.

(4) Nous classifions les méthodes utilisées par les organisations syndicales en réglementation autonome, réglementation conjointe et réglementation externe. Par la première on s'efforce de contrôler les conditions de travail par la mise en vigueur de règlements élaborés par les syndicats et par l'organisation administrative interne. L'assurance mutuelle en est la principale formule. La seconde inclut toutes les activités déployées en vue de régler les termes et les conditions d'emploi par l'entremise d'accords conclus avec les représentants de l'employeur. La principale expression est la négociation collective et la grève. La dernière implique la présence d'un tiers et réfère à l'activité syndicale produite en vue de convaincre ce tiers du bien fondé ou de la justice du point de vue syndical et l'amener à adopter lors de son action sur ce point de vue.

dation basée sur le Nouveau Modèle anglais, il n'en fut pas ainsi au cours des premières décades du XXe siècle alors que des dirigeants ouvriers du type de transformation, d'origine britannique et s'inspirant des mouvements industrialistes anglais ont dominé l'histoire syndicale de l'ouest canadien.

Plusieurs courants radicaux se sont manifestés, en effet, dans l'ouest canadien au cours des premières décades du XXe siècle. Le principal et le plus important apparut lorsque certains chefs syndicaux se dissocièrent du C.M.T.C. pour former, en 1919, l'O.B.U.

Jugeant l'O.B.U., Logan considère comme l'une de ses caractéristiques originales le fait qu'elle ait eu une direction d'origine canadienne.<sup>5</sup> Il semble, au contraire, que la direction ait été canadienne dans ce sens qu'elle n'était pas américaine. En effet, de façon générale, la direction syndicale dans l'ouest appartenait à des sujets britanniques et la plupart des principaux chefs de l'O.B.U. étaient des émigrants anglais établis au Canada. Lors de la Western Conference of Labour qui devait donner naissance à l'O.B.U., 223 des 234 délégués étaient anglo-saxons. Russell, Johns, Ivens, Pritchard, Cooper, les inspireurs et les figures dominantes du mouvement étaient d'origine anglaise. De plus, certains d'entre eux avaient milité dans le syndicalisme anglais avant d'émigrer au Canada. Sept sur huit des principaux accusés à la suite des événements de Winnipeg étaient des émigrés anglais.<sup>6</sup> Parmi les autres, « quelques-uns étaient des sujets britanniques, et quelques-uns des sujets étrangers ».<sup>7</sup>

Par leur conception de l'action syndicale, ces chefs ouvriers s'apparentaient aux dirigeants de la C.G.T. d'avant 1914 avec l'importance qu'ils attachaient à la grève générale et à l'action économique directe plutôt qu'à l'action politique, mais ils s'inscrivaient davantage dans la tradition du syndicalisme industriel britannique inscrite dans « Grand

(5) Voir H.A. LOGAN, *op. cit.*, p. 329. « The O.B.U. has been an outstanding example of revolutionary unionism and bears the marks of originality. As contrasted with the communist movement that has occupied the spotlight since 1925 it has been self-contained and Canadian-led. Its disavowal of the political method as a way of revolution and its emphasis on the general strike as the means to overthrow of capitalism, place it in the line with French syndicalism and the I.W.W. in this continent ».

(6) D.C. MASTERS, *The Winnipeg General Strike*, Toronto, University of Toronto Press, 1950, pp. 36, 23, 114.

(7) *Gazette du Travail*, vol. XIX, no 7, juillet 1919, p. 849.

Consolidated Trade Union » et plus particulièrement dans le « Nouvel unionisme » et les fédérations sociales-démocratiques de la décade de 1880. Russell était originaire de la région du Clydeside, l'un des châteaux-forts du syndicalisme industriel. Cooper, qui comme journaliste dans les journaux ouvriers a le plus contribué à répandre les idées radicales avait été membre de la Fédération sociale-démocratique d'Aberdeen avant d'émigrer au Canada. Plusieurs avaient été en contact avec Mann, Hyndman ou Connolly. C'est pourquoi :

« on peut tirer une ligne droite à partir de Robert Owen et du « Grand National Consolidated Trade Union », en passant par la Fédération sociale-démocratique des années 80 ainsi que le syndicalisme de James Connolly et Tom Mann du début du XXe siècle, vers le groupe dirigé par Russell et Johns ». <sup>8</sup>

L'idée de réunir tous les travailleurs dans une seule grande union avait été le rêve d'Owen et se retrouve dans les fédérations sociales-démocratiques dont Cooper avait été membre. Comme les industrialistes anglais de 1880, les chefs de l'O.B.U. étaient mécontents de la formule trade-unioniste qu'ils considéraient trop lente, trop accommodante avec le système capitaliste et source de division des travailleurs à cause de la formule d'organisation par métiers. Suivant Owen et Marx, ils considéraient que la société se divisait en deux classes : « ceux qui possèdent et ne produisent rien, et ceux qui produisent tout en ne possédant rien ». C'est pourquoi ils voulaient réunir dans une même union tous ceux qui travaillaient, manuellement et intellectuellement afin de transformer la société. Ils étaient sympathiques à la révolution russe parce qu'ils y voyaient un laboratoire vivant des principes marxistes. Mais, ils n'étaient pas des communistes. En effet, « aucun des chefs de l'O.B.U. ne devint communiste après 1919 » <sup>9</sup> bien que plusieurs aient assisté au congrès de fondation du parti communiste en 1922. Comme Owen, ils croyaient que le contrôle de l'économie entraînerait le contrôle du politique. Néanmoins, ils croyaient à l'utilisation du pouvoir politique.

« C'est un fait acquis, écrivait Cooper, que nous devons utiliser notre organisation pour conquérir le pouvoir politique si nous voulons obtenir le contrôle de l'industrie. C'était l'objectif de longue période.

(8) D.C. MASTERS, *op. cit.*, p. 130.

(9) *Idem*, p. 27.



En courte période, suivant le bulletin de l'O.B.U., on devait permettre aux travailleurs de conserver leurs affiliations politiques traditionnelles parce qu'il était plus facile de les persuader de rejoindre les rangs de l'O.B.U., que de changer leur allégeance politique. Entre temps, on devait faire l'éducation. Lorsque les travailleurs par l'éducation seront imprégnés d'une conscience de classe et que le mouvement sera établi sur des bases solides, les affiliations aux vieux partis ne signifieront plus rien »<sup>10</sup>. Russell, Johns, Armstrong et Pritchard étaient membres du Parti socialiste du Canada. Plusieurs autres, tels que Knight et McQuoid étaient des socialistes reconnus. Le groupe de Winnipeg formera en 1920 le I.L.P., un parti socialiste-démocratique. D'autres, comme Ivens, Quenn, Armstrong seront élus députés sous l'étiquette du « Manitoba Labour Party ». Ivens deviendra par la suite l'un des organisateurs du parti C.C.F. Enfin, Pritchard connaîtra une longue carrière dans la politique municipale en Colombie-Britannique.

Les hommes qui ont dominé la scène syndicale de l'ouest au cours des premières décades du XXe siècle voulaient transformer l'ordre social existant, non par la méthode lente des unions de métier, ni par la révolution pure et simple, mais par l'utilisation, dans l'action économique directe, du pouvoir que confère la solidarité de masse. La vie du mouvement qu'ils ont dirigé fut brève. Mais ils ont néanmoins écrit des pages historiques lors de la grève générale de Winnipeg, en 1919; ils ont stimulé le somnolent C.M.T.C. et revigoré le syndicalisme canadien; ils ont contribué à implanter dans l'ouest canadien une tradition d'idéologie socio-économique plus avancée que dans l'est du pays.

### L'influence américaine

D'un point de vue sociologique, l'influence du syndicalisme américain sur le syndicalisme canadien semble naturelle et inévitable étant donné le réseau de relations qui existe entre le Canada et les Etats-Unis. Les deux pays ont plus de 3,500 milles de frontières communes. Le peuplement du Canada s'est fait de telle sorte que environ 90% de la population canadienne vit à moins de 50 milles de la frontière américaine. Cette proximité géographique favorise les communications. De plus, la langue et la culture sont similaires pour environ 70% de la population canadienne. Le système de valeurs, les buts et les moyens pour les atteindre sont de type anglo-saxon. Pour les deux groupes

(10) *Ibidem*, pp. 22-23.



l'éthique protestante, le sens pratique, les valeurs industrielles dominant. Les deux groupes sont enclins à rechercher le comportement social désiré ou adéquat par la législation, la censure et le contrôle social organisé. La vie canadienne est aussi américanisée. Le standard de vie, la mode, les produits et la nourriture, les films et la musique, les livres et revues, les associations et clubs sociaux sont similaires. Donc, pour la plus grande partie de la population canadienne, la philosophie et le rythme de la vie, la mentalité et les modèles culturels sont semblables à ceux de la population américaine. D'autre part, le système économique canadien est largement influencé par les Etats-Unis, non seulement à cause de l'importance des relations commerciales entre les deux pays, mais aussi parce que les investissements américains, spécialement depuis 1920, ont déterminé le rythme et la direction de la croissance de l'économie canadienne. C'est pourquoi, les Etats-Unis sont fortement représentés du côté patronal. Un grand nombre d'entreprises sont des filiales ou des subsidiaires de compagnies américaines.

L'emprise du syndicalisme américain sur le syndicalisme canadien est un reflet de cette situation. Les syndicats américains ont cherché à organiser les travailleurs canadiens pour se protéger chez-eux, et les canadiens se sont tournés vers ces derniers afin d'acquérir une force capable de contrebalancer le pouvoir patronal. Les américains ont alors fourni un type de direction qui a eu des répercussions sur les structures et l'opération des organisations ouvrières canadiennes et sur la physionomie de l'ensemble du syndicalisme canadien.

Les unions américaines ont commencé à organiser des locaux canadiens à partir de 1860, d'abord chez les mouleurs de fer, puis les typographes, les briqueteurs, les maçons et les plâtriers. Dès sa fondation en 1867, l'ordre des Chevaliers de Saint-Crépin traversait au Canada. Vers 1875, la majorité des locaux canadiens étaient reliés d'une façon ou d'une autre à des unions internationales américaines. En 1801, les Chevaliers du Travail organisaient à Hamilton leur première loge canadienne. En 1886, ces derniers comptaient 16,000 membres répartis dans 250 loges. Mais, en 1901, ils n'avaient plus que 24 loges dont 15 dans le Québec. En 1902, les unions internationales les font expulser du C.M.T.C. Auparavant, soit entre 1863-83, quatre fraternités de cheminots s'étaient implantées au Canada. En 1886, est formé le « Dominion Trades and Labour Congress » dont le nom sera changé en 1892 pour celui de C.M.T.C. Ce dernier est au Canada la contrepartie de la Fédération américaine du Travail. Au début

du XXe siècle, les mouvements syndicaux radicaux américains s'implantent dans l'ouest canadien. « L'American Labor Union » s'infiltré en 1902-03. Sa vie sera de courte durée et elle sera vite remplacée par les I.W.W. qui font leur apparition vers 1910. Après une vie agitée et une influence variable ils disparaîtront définitivement après 1930. En 1936, la F.A.T. suspend les unions du C.I.O., puis les expulse en 1937. Au Canada, le C.I.O. est formé en 1938, puis expulsé par la suite sous les pressions de la F.A.T. A la fin des années 40, le C.M.T.C., sous les pressions du F.A.T. se voit obligé d'expulser de ses rangs les éléments communistes. De 1953 à 1955, les centrales américaines C.I.O. et A.F.L. franchissent les étapes qui mènent à la fusion. Au Canada, la même procédure est suivie par les contreparties canadiennes de 1954 à 1956 avec une année de décalage entre chaque étape.

#### AMPLEUR DE L'INFLUENCE AMÉRICAINE

L'ampleur de l'emprise du syndicalisme américain sur le syndicalisme canadien est indiquée par les locaux et les effectifs canadiens reliés aux unions internationales. Des statistiques valides ne sont pas disponibles avant le XXe siècle. Cependant, selon Logan:

« Vers 1885, lors de la grande invasion des Chevaliers du Travail avec leur messianisme et leur idéalisme, il semble que l'esprit aussi bien que les organisations du mouvement canadien aient été captivés par les Américains <sup>11</sup> ».

En 1910, 1520 locaux sur 1752 étaient reliés aux unions internationales. En 1914, 140,482 syndiqués sur 166,163 étaient membres d'unions internationales. Ces derniers représentaient 81% de tous les syndiqués canadiens, 74% en 1922, 60% en 1938. En 1943, les unions internationales avaient 64% des locaux et des membres <sup>12</sup>. En 1961, les unions internationales avaient 4382 locaux sur 6945 et 1,040,208 membres sur 1,446,942. Au Congrès du Travail du Canada (C.T.C.), 874,228 syndiqués sur 1,070,837 étaient membres d'unions internationales. Les unions internationales comptaient 33 locaux de plus de 10,000 membres représentant 812,459 syndiqués, comparativement à 9 locaux incluant 190,510 syndiqués d'unions nationales canadiennes <sup>13</sup>.

(11) H.A. LOGAN, *op. cit.*, p. 74.

(12) *Idem*, pp. 83-84.

(13) Source: *Organisations de travailleurs au Canada*, Ministère du travail, direction de l'économique et de la recherche, Canada, 1961.

## L'INFLUENCE PRÉDOMINANTE

De l'emprise américaine découlent trois courants qui ont influencé les mouvements syndicaux du Canada. La tradition radicale établie dans l'ouest, spécialement par les I.W.W., a été conservée par l'O.B.U. Dans l'est, surtout dans le Québec, l'idéalisme et la volonté réformistes des Chevaliers du Travail se retrouvent bien que désaméricanisés et dépouillés dans les unions nationales qui sont de la même lignée généalogique. Mais le courant qui a le plus marqué le syndicalisme canadien sur le plan des structures et des idées est venu des unions internationales de métier. Elles ont modelé à leur image les unions canadiennes.

Les méthodes syndicales américaines ont façonné, en effet, les structures syndicales canadiennes. Les unions internationales ont implanté la formule de l'organisation sur la base du métier et le principe de la juridiction exclusive. Elles ont lutté avec succès contre les autres formules. Elles ont aussi apporté la conception gompérienne de l'action syndicale, axée sur la poursuite des objectifs strictement professionnels, la méthode de la réglementation conjointe, le non-engagement politique mais le recours à l'action politique d'influence.

L'expulsion des Chevaliers du Travail du C.M.T.C., en 1902, marque le triomphe de ce type de direction syndicale apportée par les Etats-Unis. En 1894, les représentants des Chevaliers du Travail au sein du C.M.T.C. présentèrent deux résolutions, l'une visant à engager le mouvement syndical dans une action politique directe indépendante, l'autre recherchant une canadianisation du mouvement syndical en promouvant l'émission par le congrès de chartes syndicales comportant le droit d'exercice de toutes les fonctions d'une union typiquement canadienne. La résolution sur l'action politique fut rejetée. Le projet de canadianisation n'eut pas plus de succès. Le congrès décida d'organiser les travailleurs des métiers non-syndiqués, mais ceux-ci devaient en temps et lieu s'intégrer dans les unions internationales existantes. De là origine un conflit ouvert entre les Chevaliers du Travail et les unions de métier qui se terminera par l'expulsion du C.M.T.C. en 1902, des loges des Chevaliers.

L'expulsion des Chevaliers est le résultat de l'influence des unions internationales qui se conformaient alors à la politique de l'A.F.L. en matière de juridiction et d'action politique; les dirigeants canadiens

ont dû s'y conformer pour conserver le support des unions internationales<sup>14</sup>. En effet, March, président du Congrès exprimait en 1883 l'idée que les deux organisations, loges et unions de métier étaient complémentaires. De même le président O'Donoghue exprimait après l'expulsion l'espoir que cette erreur serait réparée<sup>15</sup>.

L'influence du type de direction syndicale d'inspiration américaine s'est exercée davantage par l'entremise des unions internationales que par les centrales américaines. Quant à l'état des relations entre les centrales américaines et canadiennes, il est assez bien résumé par le rapport Gordon.

« Dès ses débuts le C.M.T.C. a rencontré de nombreux problèmes à cause des activités parallèles de sa contrepartie américaine. Ces difficultés ont surtout porté sur des matières juridictionnelles et sur la reconnaissance des unions individuelles comme affiliées des congrès. Dans ses années de formation le C.M.T.C. s'est fortement appuyé sur les unions internationales affiliées. Ces unions ont souvent réclamé avec insistance les mêmes privilèges en matière de juridiction que ceux qu'ils avaient aux Etats-Unis. Ceci a à son tour amené le C.M.T.C. à suivre les décisions en cette matière prise par l'A.F.L. et nombre de ces décisions furent semblables à celles prises aux Etats-Unis. De plus en plus, la C.M.T.C. tentait de se soustraire à ces relations, tardant souvent à appliquer les décisions de l'A.F.L., ce qui a suscité souvent des frictions entre les deux congrès centraux. Pendant les dix dernières années le C.M.T.C. a eu nettement tendance à prendre des décisions autonomes sur les problèmes de juridiction et de reconnaissance syndicale. En 1953 les deux centrales ont fait des déclarations publiques reconnaissant le statut autonome du C.M.T.C.

« Par contre, les pressions américaines n'ont pas posé de problèmes aussi sérieux au C.C.T. Au moment où ce Congrès a été fondé, une entente a été conclue avec le C.I.O. selon laquelle l'union américaine

(14) Selon Logan : « Although the point cannot be proven it is doubtless true that the influence and example of the American Federation of Labor was important in counteracting both direct political action and organizing in competition with its affiliated internationals ». *op. cit.*, p. 61.

(15) Voir : H.A. Logan, *op. cit.*, p. 58. Nous voyons dans les attitudes des présidents March et O'Donoghue un relent de l'influence britannique. En Angleterre, les unions générales et les unions de métiers se développaient simultanément. C'est pourquoi, nous croyons que l'on peut formuler l'hypothèse que sans l'attitude exclusive et non-conciliente et la forte capacité concurrentielle des unions internationales, le syndicalisme général aurait pu progresser au Canada comme en Angleterre. L'organisation syndicale aurait atteint plus tôt les travailleurs industriels et non qualifiés. L'unité syndicale n'aurait pas posé les mêmes problèmes. Le mouvement aurait peut-être été plus engagé idéologiquement.

s'engageait à ne pas agir directement au Canada et à encourager les unités locales canadiennes des unions internationales qui lui étaient affiliées à se rattacher au C.C.T. Ces ententes reconnaissaient implicitement au C.C.T. la liberté en matière de juridiction. Dans la pratique, le C.C.T. a généralement suivi l'exemple donné par le C.I.O. en matière de juridiction, mais avec une certaine souplesse. »<sup>16</sup>

La nouvelle centrale canadienne (C.T.C.) a manifesté sa volonté autonomiste dans son préambule:

« Coinvincus de l'idée que les travailleurs du Canada ont le droit, en tant que libres citoyens, d'assurer et de protéger leur bien-être et celui de leurs familles par tous les moyens légitimes, nous fondons cette centrale autonome des travailleurs canadiens. »

Néanmoins, il semble que toutes les difficultés d'ordre juridictionnel ne soient pas encore définitivement aplanies si l'on juge par le conflit qui a opposé en 1962 le C.T.C. et la FAT-COI alors que Messieurs Jodoin et Meany n'ont pu s'entendre sur une demande du chef syndical canadien à l'effet que les différends entre les syndicats internationaux canadiens soient réglés au Canada et non aux Etats-Unis.<sup>17</sup>

L'influence américaine sur le syndicalisme canadien s'est manifestée principalement par l'entremise des unions internationales. Dans les premières phases de l'histoire syndicale canadienne la direction américaine a joué un rôle prépondérant. Mais, avec la montée et la maturité des dirigeants canadiens, la direction est devenue de plus en plus canadienne de sorte que, en dépit d'une grande subordination théorique apparente les locaux canadiens jouissent en pratique de l'autonomie dans la conduite de leurs affaires. C'est là, l'une des conclusions du rapport Gordon:

« Il est indéniable que le mouvement syndical américain a exercé une influence puissante et constante sur le syndicalisme canadien : cette influence s'est exercée au moyen du mécanisme commun des unions

(16) IRVING BRECHER et S.S. REISMAN, *Les relations économiques canado-américaines*, Ottawa, Commission Royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, juillet 1957, pp. 231-2. Le même point de vue est exprimé par: Paul H. Norgren, « The Labor Link between Canada and the United States », *Industrial and Labor Relations Review*, Vol. 4, no 1, oct. 1950, pp. 47-52.

(17) L'attitude de la F.A.T.-C.O.I. à l'égard du conflit intersyndical de la région des Grands-Lacs et de la mise en tutelle de la S.I.M. par le parlement fédéral canadien, ainsi que sa proposition de reconnaître au C.T.C. le pouvoir exclusif de régler les conflits de juridiction à la condition que la centrale canadienne adopte à cet effet une structure similaire à celle de la F.A.T.-C.O.I. indiquent que l'autonomie canadienne du C.T.C. souffre encore des limitations.

internationales tout autant qu'à la faveur des nombreux liens non-officiels entre les employés des deux pays. Il n'est pas moins clair que (sauf certaines exceptions) les effectifs canadiens des unions internationales bénéficient d'une autonomie considérable dans la poursuite de leurs objectifs fondamentaux, et ceci en dépit des pouvoirs constitutionnels importants dont sont munis les quartiers généraux internationaux. Le fait que l'autonomie canadienne soit particulièrement grande dans l'important secteur des négociations collectives, y compris le recours à la grève, est très significatif dans le cadre de cette étude. De plus, cette observation n'est pas incompatible avec le niveau et les tendances des salaires comparatifs au Canada et aux Etats-Unis. »<sup>18</sup>

### CONSÉQUENCES ET CARACTÈRES

Quel est le résultat de l'influence de la direction américaine sur l'orientation du syndicalisme au Canada? Du point de vue fonctionnel l'influence américaine a apporté la conception gompérienne du syndicalisme d'affaire, soit celle d'un syndicalisme non-révolutionnaire, non-réformiste et non-engagé idéologiquement et politiquement mais préoccupé uniquement par la défense et la promotion des intérêts professionnels, spécialement de type économique. Dès le début du XXe siècle les unions internationales ont érigé cette conception à l'état de système. Elles ont formé une direction autochtone dans cette perspective. Sur le plan des structures elles ont contribué à limiter l'organisation syndicale aux travailleurs de métier. Par contre, elles ont favorisé la stabilité et la cohérence des mouvements canadiens par l'intégration et l'organisation de la communication des diverses parties par l'entremise des organismes intermédiaires. Elles ont apporté l'usage des cotisations syndicales régulières et permanentes créant ainsi des fonds qui permettaient de payer des hommes consacrés aux affaires syndicales et de rencontrer les dépenses nécessaires pour la promotion et la défense des intérêts ouvriers. L'influence américaine a permis une définition stable des politiques syndicales.<sup>19</sup>

(18) IRVING BRECHER et S.S. REISMAN, *op. cit.*, p. 238. Un point de vue semblable avait été exprimé en 1950 par Paul H. Norgren, *op. cit.*, pp. 44-47. Soulignons toutefois que le degré d'autonomie des contreparties canadiennes est variable. Les métallurgistes jouissent d'une liberté d'action à peu près complète. Mais ce ne semble pas être le cas dans d'autres secteurs, notamment celui des marins et des routiers.

(19) Comme le souligne Logan pour la période 1880-1902, « These in turn gave definition and steadiness to policy, attention to detail and pressure and strategy in expansion. Playing into the general lead of Gompers and McGuire of the A.F.L. the whole movement took in design and coherence ».



La direction fournie par les américains se caractérise comme suit. Elle a été du type d'accommodation, abstraction faite des Chevaliers du Travail et des mouvements radicaux de l'ouest; emphase sur les besoins professionnels avec prédominance des objectifs économiques; promotion de ces objectifs par l'action économique par la méthode de la réglementation conjointe; recherche à cet effet d'un pouvoir institutionnel et l'utilisation de l'action politique non partisane, en grande partie en vue d'acquérir ce pouvoir institutionnel.

### **L'influence extragène canadienne**

Le syndicalisme canadien n'a pas été soumis uniquement à des influences externes étrangères. Il a été marqué aussi par des influences extragènes autochtones dont la principale provient du rôle joué par le clergé en vue de la promotion du syndicalisme catholique au Québec.

La relation entre le clergé québécois et le monde syndical remonte à 1901, lorsque à la suite d'un conflit du travail dans l'industrie de la chaussure de la ville de Québec, un aumônier fut adjoint comme conseiller aux syndicats sous la recommandation de Mgr Bégin, intervenu comme arbitre à la demande des parties. Il ne s'agissait pas en l'occurrence de syndicats strictement et essentiellement catholiques, c'est-à-dire, dominés par le clergé. Le premier syndicat possédant fondamentalement ce caractère, fut formé à Chicoutimi; en 1907, par l'action de l'abbé Eugène Lapointe. Ce dernier fut aussi l'instigateur de la « Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord » (1912) qui regroupait les syndicats catholiques de la région du Saguenay. Cependant, 1901 marque le début d'un effort clérical conscient en vue d'appliquer la Doctrine sociale de l'Eglise dans le domaine du travail.

Certains membres du clergé occupent par la suite une place de premier plan dans la promotion de l'action syndicale catholique en vue de réaliser l'enseignement du Pape Léon XIII sur la condition ouvrière. En effet, par l'action directe en matière d'organisation syndicale, par l'« Ecole Sociale Populaire » de Montréal, par les cercles d'étude, par le journal « l'Action Catholique » fondé en 1907 en vue de promouvoir le syndicalisme catholique dans la ville et le district de Québec, par la prédication, par les retraites fermées organisées à l'intention des chefs syndicaux, le clergé fut directement ou indirectement à l'origine de la plupart des syndicats catholiques qui, jusqu'à la formation de la C.T.C.C. apparurent dans la majorité des centres industrialisés du Québec.

L'influence cléricale n'était pas limitée au domaine de l'organisation. Elle était aussi accentuée dans le domaine de la formulation des politiques, notamment par le pouvoir attribué à l'aumônier. Soumis aux directives épiscopales, ce dernier était à la fois, dans certains cas, un conseiller technique, un agent négociateur, un agent de grief, un juge moral et civil. De par la constitution de la C.T.C.C., il disposait d'un pouvoir de veto sur toute résolution « qui d'après son jugement, mettrait en cause la morale catholique ou les enseignements de l'Eglise, ou ses directives ». Sa présence et son pouvoir aux divers points de la structure de la Confédération conféraient à cette dernière un caractère beaucoup plus d'organisation confessionnelle que d'organisation syndicale.

A partir de 1930, l'influence cléricale, déjà fortement atténuée dans le domaine de l'organisation, diminue dans le domaine de la prise des décisions, alors que le long processus de déconfessionnalisation s'amorce. Après en avoir franchi les étapes définitives entre 1956 et 1960, la C.T.C.C., devenue C.S.N., se présente alors formellement comme une organisation syndicale chrétienne, mais indépendante de l'influence cléricale.<sup>20</sup>

L'aumônier n'y est plus qu'un conseiller, un aviseur moral. La C.T.C.C. avait cependant conquis précédemment la maîtrise de sa destinée, ce qui est illustré par l'élimination du pouvoir de veto de l'aumônier en 1943, et l'accession d'un nouveau type de chefs militants et engagés aux postes de président et de secrétaire-général, Gérard Picard et Jean Marchand, en 1946.

Le type de direction offert par ces chefs charismatiques diffère totalement de celui que l'étranger a fourni. La motivation et la conception de l'action émergeaient d'une bonne intention mais étaient beaucoup plus idéologiques que réalistes. La conscience d'une responsabilité traditionnelle envers la préservation de l'héritage culturel canadien-français soutenait une attitude réactionnaire à l'égard des processus inexorables de la révolution industrielle. C'est pourquoi les objectifs poursuivis visaient beaucoup plus à protéger les valeurs religieuses et nationalistes des ouvriers que leurs intérêts économico-pro-

---

(20) Voir sur ce point: Roger Chartier, « Chronologie de l'évolution confessionnelle de la C.T.C.C. (C.S.N.) », *Relations Industrielles*, vol. 16, no 1, janvier 1961, pp. 102-112. Jean Marchand, « Rapport du Comité Exécutif de la C.T.C.C. concernant la confessionnalité de la C.T.C.C. », *Procès Verbal*, de la 39e session du Congrès de la C.T.C.C., Montréal, 25 septembre-1er octobre, 1960, pp. 92-111.

fessionnels. Sur ce point, « Rerum Novarum » fournissait une rationalité à l'action et un solide point d'appui doctrinal compatible avec les normes culturelles de la société québécoise et le rôle assumé par le clergé.

La conception réformiste et messianique de l'action syndicale s'inscrit dans la ligne de pensée du sermon, désormais fameux, de Mgr Paquet en 1902. Ainsi, dans un sermon de circonstance prononcé pendant le Congrès de Trois-Rivières, en 1919, le R.P. J.-P. Archambault saluait avec joie la magnifique floraison des idées sociales de l'Église, représentée par les unions catholiques; au Congrès de Chicoutimi, en 1920, l'abbé Maxime Fortin terminait par ces mots une violente diatribe contre le syndicalisme neutre:

« C'est lui qui a mis dans les cœurs cet enseignement d'égoïsme : chacun a le droit de vivre sa vie, sans s'occuper de son voisin. C'est lui enfin qui n'a cessé de prêcher la course effrénée à tous les plaisirs, sous prétexte que le ciel est bien loin et que le bonheur est un droit. A tout cela, le syndicalisme catholique oppose le retour à l'amour. Il prêche la pratique des vieilles vertus, la mortification et la pénitence. »<sup>21</sup>

Ces mots de l'abbé Hébert résument bien cette conception:

« Fondée sur la pensée souverainement juste et féconde de l'union pour la vie, et non de la lutte pour la vie, le Syndicat Catholique n'a pas d'autre objet que le bien moral et matériel de ses membres, par le sentiment de la dignité personnelle qu'il développe, par la confiance mutuelle qu'il établit entre ses membres, par l'esprit de charité qu'il féconde et par le règne de la justice qu'il préconise. Il se montre à nous comme une oeuvre éminemment bienfaisante et digne de rallier sous son étendard tous les ouvriers de bonne volonté. »<sup>22</sup>

Pour ces chefs, la finalité de l'action était para-syndicale. C'est pourquoi leur unique préoccupation structurelle s'exprimait par la recherche d'une action ordonnée dans le respect de l'ordre et de l'autorité par des moyens légitimes et proportionnés sur la base de l'unité décentralisée catholique et nationale, sans tenir compte de la formule d'organisation par métier ou par industrie. C'est pourquoi aussi, la fonction attribuée à la Confédération consistait en la promotion de législations du travail favorisant de saines relations patronales-ouvrières et la paix industrielle.

(21) MICHEL TÊTU: « Les Congrès qui décidèrent de la fondation de la C.T.C.C. », extrait d'une thèse de doctorat présentée à l'Université Laval. Non publiée, 1962, p. 18.

(22) *Idem*, p. 7.

Certains auteurs ont porté des jugements critiques sévères sur le rôle joué par ces chefs cléricaux.<sup>23</sup> Il est vrai que les motifs spirituels primaient sur les motifs profanes et professionnels; que sous leur égide, la C.T.C.C. avait un caractère beaucoup plus ligue pieuse qu'organisation syndicale; qu'elle se définissait largement de façon négative: anti-socialiste et anti-communiste, anti-internationale, anti-américaine et anti-anglaise, anti-protestante, anti-neutralisme, etc... Mais le bilan final s'avère positif. D'une part, sans leur concours, cette forme syndicale qui fait actuellement la force et l'originalité du mouvement syndical du Québec ne se serait pas développée. D'autre part, ils ont permis au syndicalisme de s'implanter et de progresser plus rapidement. Sans leur concours, en effet, il est peu probable que le Québec eut été jusqu'en 1939 la région ayant la plus forte densité syndicale.

Ils ont en effet contribué à créer un climat et à fournir des conditions favorables à l'éclosion d'une mentalité syndicale dans un milieu où l'idée de l'action syndicale n'avait pas encore été reçue ni acceptée tant par les masses que l'opinion et les pouvoirs publics. Une mentalité agraire prédominait au sein de l'élite aussi bien que des masses. L'individualisme primait sur l'action solidaire. Les syndicats avaient jusque là été imposés par la force, souvent par la grève, spécialement par les américains, dans un contexte où la législation fédérale de 1872 n'avait pas encore complètement conquis l'opinion. Il avait fallu, en effet, une décision de la Cour Suprême, en 1898 pour que les tribunaux du Québec admettent l'existence des syndicats ouvriers. Il faudra une décision de la Cour d'Appel, en 1942, pour que la parfaite légalité des syndicats ouvriers soit reconnue. Le droit du travail québécois était dans un état infantile. La « Loi sur les différends ouvriers » de 1901 portait uniquement sur la conciliation et l'arbitrage facultatif des conflits. La « Loi des accidents du travail », votée en 1909, était la seule autre législation importante. Dans ce contexte, l'organisation syndicale soulevait une vive opposition et une forte animosité non seulement auprès du patronat mais aussi au sein des classes rurales et moyennes, ce qui était accru par le caractère neutre et matérialiste des unions américaines.

## Conclusion

Historiquement, le syndicalisme canadien a été situé au carrefour de plusieurs influences extragènes qui lui ont légué des caractéristiques

(23) Voir entre autres, Pierre-Elliott Trudeau, *La grève de l'amiante*, Montréal, éditions Cité Libre, 1956, notamment page 31.

qui constituent aujourd'hui certaines de ses lignes de force. Les mouvements étrangers ont non seulement favorisé une pénétration syndicale plus hâtive et plus rapide mais ont aussi permis au syndicalisme canadien de se définir fonctionnellement et de trouver son expression naturelle dans son milieu en évitant certains écueils qu'ils avaient eux-mêmes rencontrés, tels que les mouvements utopistes et agraires. Quant aux modalités de l'action, ils ont apporté la conception d'un syndicalisme indépendant, structuré, en fonction de la possession d'un pouvoir institutionnel et axé sur la poursuite des objectifs économique-professionnels par l'action économique et l'utilisation supplétive de l'action politique d'influence.

## FOREIGN INFLUENCES IN THE DIRECTION OF TRADE-UNIONISM IN CANADA

Labour leaders, because of their conceptions in the area of objectives and methods, constitute a determining element in the orientation of a trade union movement because they furnish an ideology or programs that support the action in a given situation. In this regard, the direction of Canadian unions has been profoundly marked by foreign influences.

The first phase of Canadian unionism (1850-1874) developed under British influence as both British organizations and immigrants played a leading role in the formation of unions and in the determination of policies. Replaced by the United States around 1880, the European influence was, however, perpetuated through certain dominant personalities in Canadian unionism who were born in Europe, such as : Daniel O'Donoghue, Thomas Moore and Gustave Francq.

At this period, in England, radicalism and other panaceas had lost their hold on trade union organizations, because the failure of the utopian socialist movements and of Chartism had been certain after 1850. It was the time of the rise of the New Model and the New Spirit. Leadership of British inspiration emphasized the craft formula, the amelioration of wages and working conditions as well as certain social security benefits, the utilization of the economic method, and recourse to political action as a supplementary influence.

At the beginning of the 20th century, however, the British Isles, through the principal leaders of the O.B.U., Russel, Johns, Ivens, Pritchard and Cooper who were of British origin, exerted a different influence. These leaders are situated in the genealogical line of the Grand National Consolidated Trade Union, of the Social Democratic Federation, and of the British industrialist movement of the 1880's. They wanted to transform the existing social order, not by the slow method of the craft unions, nor by revolution pure and simple, but by the use, in direct economic action, of the power of mass solidarity. They profoundly affected the Canadian West in the ideological sphere, and woke then the somnolent C.T.L.C.

American influence manifested itself after 1860, and by 1880 had become predominant. All the principal American trade union movements crossed the border, but the dominant model was that of the international craft unions. These long controlled the Canadian union scene, to the point where the Canadian movement appeared to be a reflection of the American movement. It was only gradually that independence was obtained and the Canadian movement escaped the direct influence of international unions.

American influence followed the British. Compersian conceptions were in the line of thought of the British New Model, and the two currents fused instead of opposing each other. The Americans introduced the use of permanent fees, gave financial support and technical assistance in organization and negotiation matters, all of which contributed to stabilizing the movement and anchored it in the initial doctrinal direction. However, the Compersian orientation delayed, for a long time, the extension of union organization beyond a small sector of labour.

In Quebec, an influence external to unionism but rooted in the province is at the origin of a strong and original labour movement, catholic unionism. The connection between the clergy and the working world goes back to 1901. Certain members of the clergy, in order to realize the social doctrine of the Church, played a leading role in organization until 1920, and until 1943 in the formulation of policies, as a result of the power attributed to the chaplain. Since then this direct influence has diminished rapidly.

Motivated by preoccupations more ideological than realistic, more spiritual and cultural than economic and professional these charismatic and traditional leaders gave a reactionary, reformist and strongly messianistic direction. For them, the purpose of their action was parasyndical. This is why they had little concern for the structural order. Yet on balance their activity had positive results. Without their assistance unionism would not have been implanted as early, and would not have progressed as rapidly in Quebec. They contributed to the creation of an atmosphere and conditions favourable to the formation of a unionist mentality in a milieu where the idea of union action had not yet been received and accepted by the masses, nor by public opinion, nor public authorities.

In conclusion, foreign influence has partly favoured a more rapid development of unionism, and on the other hand it has permitted Canadian unionism to define itself functionally and to find its natural expression in its milieu, while avoiding certain stumbling blocks which were encountered in other countries.